



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 avril 2018 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

- PC-2774-5 : Règlement modifiant le Règlement de lotissement PC-2774 de la Ville de Pointe-Claire pour tenir compte et référer au Code villageois.
- PC-2786-15 : Règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire pour l'adapter au Code villageois et en ce qui a trait à la capacité d'un bâtiment relativement aux cases de stationnement disponibles.
- PC-2787-8 : Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) PC-2787 de la Ville de Pointe-Claire afin de tenir compte du Code villageois.
- PC-2788-10 : Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats PC-2788 de la Ville de Pointe-Claire pour tenir compte et référer au Code villageois.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 15<sup>e</sup> jour d'août 2018.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE  
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on April 3<sup>rd</sup>, 2018 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

- PC-2774-5: By-law amending Sub-division By-law PC-2774 of the City of Pointe-Claire to take into account and refer to the Village Code.
- PC-2786-15: By-law amending Construction By-law PC-2786 of the City of Pointe-Claire to adapt it to the Village Code and as regards to occupancy of a building in relation to available parking spaces.
- PC-2787-8: By-law amending Site Planning and Architectural Integration Programme (SPAIP) By-law PC-2787 of the City of Pointe-Claire to take into account and refer to the Village Code.
- PC-2788-10: By-law amending By-law on permits and certificates PC-2788 of the City of Pointe-Claire to take into account and refer to the Village Code.

This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 15<sup>th</sup> day of August 2018.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk